

TARIFS TTC APPLICABLES AU 1^{ER} Janvier 2023 – TVA à 20%

Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur conformément au mandat

TOUS TYPES DE BIEN à l'exception des Terrains

Prix de vente	Honoraires TTC
1 ^e à 35000€	3000€
350001 ^e à 49999€	4000€
50000€ à 99999€	8%
100000€ à 150999€	7,5%
151000€ à 199999€	7%
200000€ à 300000€	6%
300001€ à 600000€	5%
600001€ à 800000€	4,5%
800001€ et +	4%

Minimum encaissable par l'agence soit 3000€ TTC

Tarifs TTC applicables pour les TERRAINS

Prix de vente	Honoraires TTC
1 à 45000€	4000€
45001€ à 75000€	5000€
75001€ à 85000€	6000€
100000 ^e et au-delà	6%

Minimum encaissable par l'agence soit 4000€ TTC

En cas de délégation de mandat (inter-cabinet), les honoraires applicables sont ceux de l'agence titulaire du mandat initial